

GREFFE DU TRIBUNAL DES ACTIVITES ECONOMIQUES DE PARIS

Avis1

08 JUL. 2026

Référence : 2026054410

No Greffe: P202602826

Jugement du : 03/07/2026

Ouverture d'une Liquidation Judiciaire Simplifiée (sur DCP) sur DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS

Fixe la clôture de la procédure au 02/07/2027, (Article L.643-9 du Code de Commerce).

A l'égard de :

SARL IRFAN COM

129 rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

Nom commercial : IRFAN COM

Activité : Excursions touristiques, ventes de billets de loisirs, souvenirs de Paris, vente de produits non réglementés, location et mise à disposition de voitures de tourisme avec chauffeur, téléboutique et vente de matériel et services de télécommunications.

N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris : 441778958

Date de cessation des paiements : 30/06/2025

Nomme

Juge commissaire : M. Guillaume Simon

Nomme

Mandataire judiciaire liquidateur : SAS GEMMJ en la personne de Me Geoffrey Morand

17 rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris

Les créanciers sont invités à produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.

MENTION A NE PAS PUBLIER

Nomme commissaire de justice: SELAS BELLIER-FIERFORT en la personne de Me Nicolas Fierfort

7 rue de Budapest 75009 Paris

Aux fins de réaliser l'inventaire et la prise prévue à l'article L.622-6 du code de commerce.

Fixe le délai de dépôt de l'inventaire à 3 semaines à compter du présent jugement

Le greffier,





Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Paris

1 quai de la Corse
75198 Paris Cedex 04

ETAT RELATIF AUX INSCRIPTIONS DES PRIVILÈGES ET PUBLICATIONS

Privilèges requis : Nantissements de parts de société civile

Protêts

Prêts et délais

Warrants (trois catégories)

Gages sans dépossession

Gages des stocks

Nantissements de l'outillage matériel et équipement

Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC)

Privilèges de vendeur et action résolutoire

Nantissements du fonds de commerce

Nantissements du fonds artisanal

Nantissements judiciaires

Déclarations de créances

Hypothèque maritime

Actes de saisie sur les navires

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau

Hypothèque fluviale

Actes de saisie de bateaux

Biens inaliénables

Publicités de contrats de location

Publicités de clauses de réserve de propriété

Privilèges du Trésor

Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire

Warrants agricoles

Opération de crédit-bail en matière mobilière

Saisie pénale de fonds de commerce

Logement indigne

Sur : **SARL IRFAN COM**
RCS 441 778 958
Adresse : 129 RUE DU FBG ST MARTIN 75010 PARIS

Débiteur N° : 20050018656

Nantissements de parts de société civile (*) () à jour au 05/07/2026**

NEANT

Protêts à jour au 05/07/2026

NEANT

Prêts et délais à jour au 05/07/2026

NEANT

Warrants (trois catégories) à jour au 05/07/2026

NEANT

Gages sans dépossession à jour au 05/07/2026

NEANT



Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

Gages des stocks (*) à jour au 05/07/2026

NEANT

Sous réserve d'inscriptions pouvant exister à une autre adresse dans Paris ou dans le ressort d'un autre Greffe.

Nantissements de l'outillage matériel et équipement (*) à jour au 05/07/2026

NEANT

Nantissements conventionnels de parts sociales (SC, SARL, SNC) (*) () à jour au 05/07/2026**

NEANT

Privilèges de vendeur et action résolutoire à jour au 05/07/2026

NEANT

Nantissements du fonds de commerce à jour au 05/07/2026

NEANT

Nantissements du fonds artisanal à jour au 05/07/2026

NEANT

Nantissements judiciaires à jour au 05/07/2026

NEANT

Déclarations de créances à jour au 05/07/2026

NEANT

Hypothèque maritime à jour au 05/07/2026

NEANT

Actes de saisie sur les navires à jour au 05/07/2026

NEANT

Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau à jour au 05/07/2026

NEANT

Hypothèque fluviale à jour au 05/07/2026

NEANT

Actes de saisie de bateaux à jour au 05/07/2026

NEANT

Biens inaliénables à jour au 05/07/2026

NEANT



Publicités de contrats de location à jour au 05/07/2026

NEANT

Publicités de clauses de réserve de propriété à jour au 05/07/2026

NEANT

Privilèges du Trésor à jour au 05/07/2026

NEANT

Privilèges de Sécurité Sociale - Régime complémentaire à jour au 05/07/2026

NEANT

Warrants agricoles (*)** à jour au 05/07/2026

NEANT

Opération de crédit-bail en matière mobilière à jour au 05/07/2026

NEANT

Saisie pénale de fonds de commerce (**)** à jour au 05/07/2026

NEANT

Logement indigne à jour au 05/07/2026

NEANT

* **NB** : Depuis le 1er janvier 2022, le nantissement conventionnel de parts sociales de société civile est inscrit sur le registre des gages sans dépossession. C'est également le cas de l'ex-nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement et du gage des stocks, lesquels font désormais l'objet d'un gage sans dépossession de droit commun. Pour la période antérieure et les inscriptions de nantissements judiciaires, nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelle(s) autre(s) inscription(s) en sollicitant du greffier la délivrance d'un état d'inscription(s) prise(s) sur le fichier des nantissements de parts de sociétés civiles (article 57 abrogé du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978), sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le fonds est exploité (article L.525-3 abrogé du code de commerce renvoyant à l'article L.142-3 code de commerce) ou sur le registre public tenu au greffe du tribunal dans le ressort duquel le débiteur a son siège ou son domicile (article L.527-4 abrogé du code de commerce).

** **NB** : L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.

*** **NB** : Le présent état ne révèle que les inscriptions des warrants agricoles prises à compter du 01/01/2023 et les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.

**** **NB** : L'information d'une saisie pénale publiée avant le 1er janvier 2023 nécessite l'interrogation du registre des sûretés mobilières, 4°.



Délivré à Paris, le 6 juillet 2026

Le Greffier,